MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 9è jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire
M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

aussi présent: M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance
La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 44. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour
Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:
1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024
4. Acceptation des comptes
5. Affaires nouvelles
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024
Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté.

4. Acceptation des comptes
Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1er au 30 novembre 2024 pour un montant de 51 157,07 $.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avions les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.
M. Martin Côté, directeur général

5. Affaires nouvelles

6. Varia

7. Période de questions

8. Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 11.

_____	_____
Martin Côté	Sébastien L’Écuyer
secrétaire	maire [1]

[1] Par la présente signature, j’entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.